

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2024 Commune de Villebois-les-Pins

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Villebois-les-Pins, se sont réunis à 18 heures à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 16 septembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Jean-Claude GERMAIN, Bernard GIORDANO, Jennifer NORIS, Franck POREE, Marianne ROUX.

Etait absente : Stéphanie BOUSQUET.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

M. GERMAIN Jean Claude est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil précédent du 19 juin 2024.

1- Délibération pour l'achat de la moitié de la parcelle cadastrée A360 :

La commune propose d'acheter à la SCI des Granges cette parcelle de terrain d'une surface de 2409 m² pour la somme de 400€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat et donne tout pouvoir à Madame Le maire pour signer l'acte authentique et tous les documents afférents à ce dossier.

2- Décision modificative du budget 2024 :

Cette décision modificative comporte 2 objets :

- a. Une facture du SDED (Syndicat départemental d'énergie de la Drôme) pour un montant de 431,71 € n'avait pas été affectée en investissement. Le centre de gestion comptable nous demande d'approvisionner le chapitre 204.

- b. Suite au mandatement de la facture de COLAS à l'article 2151 (réfection Chemin des Granges), travaux qui ont été prévus en fonctionnement au budget à l'article 615232, il faut réapprovisionner l'article 2151 pour la somme de 15200,00 € .

3- Positionnement de la commune sur le transfert de compétence eau et assainissement à la CCSB :

La charte des futurs services intercommunaux pour l'eau et l'assainissement collectif sur le Sisteronnais-Buëch s'inscrit dans le cadre du transfert obligatoire de ces compétences de la commune vers la CCSB.

Après étude de la charte proposée par la CCSB, (voir le document sur le positionnement des communes en annexe) le conseil décide à l'unanimité de retenir le choix 2-2 soit la gestion technique courante des installations.

4- Questions diverses :

Un rendez-vous sera fixé avec Mme SAUVIGNIER (responsable ONF de notre secteur) et les membres du conseil municipal pour débattre de l'entretien de la forêt communale.

Chemin de Montjay : Suite aux dernières intempéries ce chemin communal a été sévèrement dégradé. L'entreprise REYNAUD présente sur la commune pour d'autres travaux a procédé à sa réfection vendredi 20 septembre pour le rendre à nouveau carrossable.



Tous les points ont été abordés. Madame le Maire clôt la séance et remercie les conseillers municipaux à 19 h30.

Madame le Maire,
Marianne ROUX.